

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par

M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Gillet, M. Guillon, M. Houssin, Mme Lechanteux,  
Mme Lelouis, Mme Lorho, M. Ménagé, M. Rambaud et Mme Roullaud

-----

### ARTICLE 10

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard 18 mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, un rapport dressant le bilan de la création du statut des assistants d'enquête. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que le Gouvernement remette au Parlement un rapport faisant état de ce que la création du statut d'assistants d'enquêtes a apporté, dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur.